

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE
RESSOURCES**DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET DES ASSEMBLÉES

DGAR_DAJA25_02

LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

Vu l'article L. 3221-3 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 relative à l'élection du président du conseil départemental du Morbihan,

Vu la délibération du conseil départemental en date du 1^{er} juillet 2021 chargeant le président du conseil départemental, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de certains marchés et accords-cadres,

Vu l'arrêté du 13 janvier 2025 relatif à l'organisation des services départementaux,

Sur proposition de M. le directeur général des services ;

ARRÊTE :

Article 1^{er} – Les dispositions de l'article 8 de l'arrêté n° DGAR_DAJA24_34 du 8 novembre 2024 donnant délégation permanente de signature à **M. Olivier DELANOË**, directeur général adjoint en charge des ressources, sont modifiées comme suit à compter du 13 janvier 2025 :

*« En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier DELANOË**, de **M. Franck VILLOT** et de **M. François DEBACKER**, la délégation de signature définie à l'article 3 est donnée à **M. Nicolas DÉRÉDEC**, pour les affaires relevant des attributions et compétences de la direction adjointe « Ingénierie et support ».*

*En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier DELANOË**, de **M. Franck VILLOT**, de **M. François DEBACKER** et de **M. Nicolas DÉRÉDEC**, la délégation de signature ci-dessus est donnée, à l'exclusion des marchés publics passés selon une procédure adaptée, de leurs avenants et des bons de commande d'un montant supérieur à 15 000 € HT, à :*

- **M. Fabrice LE MOUILLOUR** pour les affaires relevant des attributions et compétences du service « Infrastructures et production »,*
- **M. Christophe KNITTEL** pour les affaires relevant des attributions et compétences du service « Support aux usagers du numérique »,*
- **M. Jean-François LE LOUER**, pour les affaires relevant des attributions et compétences du service « Etudes et innovations applicatives »,*
- **M. Jérôme KERNEN**, pour les affaires relevant des attributions et compétences du service de la donnée et de l'aménagement numérique ».*

Envoyé en préfecture le 13/01/2025

Reçu en préfecture le 13/01/2025

Publié le

ID : 056-225600014-20250113-DAGAR_DAJA25_02-AR

En cas d'absence ou d'empêchement de **M. Olivier DELANOË, de M. François VILLOT, de M. François DEBACKER et de M. Nicolas DÉRÉDEC**, la délégation de signature ci-dessus est donnée, à l'exclusion de tout marché public, à Mme Christine TAJETTI-LEMAIRE, pour les affaires relevant des attributions de compétences du pôle « Pilotage et gestion administrative et financière ».

Article 2 – M. le directeur général des services et M. le directeur général adjoint en charge des ressources, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet du département (www.morbihan.fr).

Vannes, le 13 janvier 2025

Le Président du Conseil départemental



David LAPPARTIENT